

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS60

présenté par

Mme Mélin, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Levavasseur, M. Muller et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« et mettez en place tous les filtres nécessaires afin de prévenir l'exposition de votre enfant aux contenus pornographiques, violents ou inappropriés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à renforcer la prévention et les risques d'exposition des enfants aux contenus pornographiques (à propos desquels les pédopsychiatres s'accordent à dire que le premier visionnage équivaut à un viol), violents et/ou inappropriés.

Ces contenus sont de plus en plus facilement accessibles par les voies numériques, et comportent des risques et conséquences sanitaires avérées. Il convient donc d'en informer et de prévenir les parents directement sur le carnet de santé des enfants.

Depuis plusieurs années, les professionnels de santé ainsi que les acteurs du numérique s'accordent à reconnaître l'impact négatif de la pornographie sur le développement psychologique des enfants. Si la majorité des parents sont conscients que le numérique augmente le risque d'accès aux contenus inappropriés, la première exposition à la pornographie arrive de plus en plus tôt, la plupart du temps avant 12 ans, et elle est très souvent involontaire : un jeune sur deux affirme être tombé dessus par hasard, et plus de la moitié estime avoir vu ses premières images pornographiques trop jeune.

Or l'exposition prématurée des mineurs aux contenus pornographiques peut engendrer de graves conséquences : choc ou traumatisme, notamment lors d'une exposition involontaire. Près d'un quart des jeunes déclarent que la pornographie a eu un impact négatif sur leur sexualité en leur donnant des complexes et 44 % des jeunes ayant des rapports sexuels déclarent reproduire des pratiques qu'ils ont vues dans des vidéos pornographiques.

Enfin, la pornographie représente un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes : la majorité des contenus pornographiques aujourd'hui sur Internet tend à « objectiser » le corps humain, valoriser les rapports de domination non consentis et à mettre en scène des scènes de violences à l'égard des femmes. Ces images influencent les plus jeunes.